

05 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre des Finances sur "les contrôles effectués dans le secteur horeca" (n° 272)

05 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Financiën over "de controles in de horeca" (nr. 272)

05.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, voici l'occasion pour moi de vous poser l'une de mes premières questions; cela m'enchanté particulièrement pour un sujet assez important.

Je voudrais vous parler des contrôles effectués par les services de votre département dans le secteur horeca et mettre en exergue le fait que ceux-ci se font le plus souvent lors des heures de pointe, c'est-à-dire lors du service du midi et du soir; je me réfère ici à plusieurs articles de presse qui sont parus à ce sujet dans ma région.

Selon mes informations et les principaux intéressés, il apparaît qu'il est assez compliqué tant pour les tenanciers de ces établissements que pour le personnel concerné d'accueillir et de répondre correctement aux agents de votre département.

Monsieur le ministre, existe-t-il des raisons pour lesquelles ces contrôles sont effectués pendant ces tranches horaires? Si oui, pourquoi?

Dans la négative, serait-il possible de réorganiser ces contrôles de manière à ce que les agents se rendent dans les établissements à des heures plus abordables pour le personnel afin de pouvoir être reçus avec la pleine et entière collaboration des patrons du secteur de l'horeca et de permettre aussi à ces derniers de se consacrer à leur établissement pendant les heures de grande activité?

05.02 **Johan Van Overtveldt**, ministre: Madame Jadin, je vous remercie pour votre question. L'administration générale de la Fiscalité a effectivement procédé dans le secteur horeca à un certain nombre d'enquêtes.

Pour partie, l'enquête a eu lieu au début et à la fin du service de midi et de celui du soir. Cette enquête explicitement limitée dans sa portée et dans sa durée avait essentiellement pour but de collecter des informations pour vérifier le respect des diverses obligations fiscales.

Il est clair que mon administration devrait opérer dans la plus grande discrétion afin de respecter les intérêts du secteur horeca. Dans ce contexte, avant de procéder aux vérifications, un avis de visite sur place devrait être envoyé au contribuable afin de lui donner suffisamment de temps pour s'organiser et/ou se faire représenter.

05.03 **Kattrin Jadin** (MR): Je vous remercie pour cette réponse, monsieur le ministre. Je constate que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes quant à l'opportunité du contrôle et quant au moment de sa réalisation. Nous le savons, l'apparition des agents de votre département peut aussi susciter, auprès de la clientèle, une certaine irritation. Je conçois donc bien qu'une telle enquête a eu lieu à titre exceptionnel.